



SECUFER : Sécurité des Personnels en Zones Ferroviaires



Accéder aux zones ferroviaires en sécurité

Décret n° 2017-694 du 2 mai 2017

Salariés

Maîtrisez les règles essentielles pour vous déplacer en sécurité au sein des emprises ferroviaires. Obtenez l'autorisation d'accès aux emprises ferroviaires (délivrée par votre employeur).

Employeurs

Sécurisez vos équipes et veillez au respect de la réglementation et à tout ce qui peut engager votre responsabilité. Optez pour une formation réglementaire obligatoire pour les travailleurs en zones ferroviaires, préalable incontournable à la délivrance de l'autorisation d'accès aux zones ferroviaires.

Cette formation vise à sensibiliser et former les professionnels du secteur ferroviaire aux exigences de sécurité imposées par le décret 2017-694. Elle permet de comprendre les obligations des entreprises ferroviaires et des gestionnaires d'infrastructure, maîtriser les principes du système de gestion de la sécurité (SGS), d'identifier les risques et adopter les bonnes pratiques en matière de sécurité ferroviaire, de se conformer aux exigences de l'EPSF et des autorités de surveillance.

Contenu de formation

Réglementation et Normes de Sécurité Ferroviaire

- 📖 Présentation des réglementations nationales et internationales
- 📖 Obligations des opérateurs ferroviaires
- 📖 Application des protocoles de sécurité

Identification et Prévention des Risques

- 📖 Analyse des risques ferroviaires
- 📖 Mesures préventives et correctives
- 📖 Études de cas et retours d'expérience

Gestion des Incidents et des Situations d'Urgence

- 📖 Procédures d'urgence en cas d'accident
- 📖 Coordination des équipes de secours
- 📖 Exercices pratiques de simulation

Sécurisation des Infrastructures et du Matériel Roulant

- 📖 Contrôle et maintenance des équipements
- 📖 Gestion des risques liés aux infrastructures
- 📖 Technologies et innovations en matière de sécurité ferroviaire

Sensibilisation aux Bonnes Pratiques

- 📖 Formation à la culture de sécurité
- 📖 Communication et sensibilisation des agents
- 📖 Études de cas concrets et retours d'expérience

-  **Public**
Toute personne amenée à se déplacer au sein d'une emprise ferroviaire.
 -  **Prérequis**
Aucun
 -  **Durée**
1 journée (7 heures)
 -  **Récurrence**
Recommandée : tous les 2 ans minimum
 -  **Méthodologie / Format**
Formation théorique
Formation pratique sur site ou par mises en situation virtuelles
 -  **Localisation**
INTRA (au sein de votre entreprise)
INTER (sessions sur ferrocampus.fr)
 -  **Évaluation / Certification**
Test en fin de session
Attestation de formation
 -  **Personnes en situation de handicap**
Étude systématique des possibilités d'accès pour les personnes en situation de handicap.
 -  **Tarifs HT**
Nous consulter
- * Effectif min : 7 / ** Effectif max : 10

Contact : **Valérie CASTELLANI**

☎ 06 25 33 84 31

✉ valerie.castellani@ferrocampus.fr

FERROCAMPUS
NOUVELLE-AQUITAINE

📍 18 bd Guillet Maillet Bât. Charente 17100 SAINTES

🌐 ferrocampus.fr

